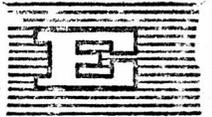


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE
E/CONF.53/L.66
8 septembre 1967
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA
NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, 4-22 septembre 1967
Point 9 de l'ordre du jour

Distr. double

RASSEMBLEMENT ET TRAITEMENT DES NOMS GEOGRAPHIQUES EN SUEDE

Informations communiquées par le Service des levés géographiques
de la Suède

LES NOMS GEOGRAPHIQUES EN SUEDE

Les noms géographiques figurant sur les feuilles de la carte économique au 1 : 10.000, qui est la carte de base servant à établir les autres cartes officielles éditées par le Service des levés géographiques, peuvent se répartir en trois catégories selon les méthodes utilisées pour les recueillir et les vérifier lors de la préparation de la carte. Ces trois catégories sont les suivantes :

1. Noms de divisions administratives;
2. Noms tirés des registres cadastraux;
3. Autres noms de lieux et noms de détails topographiques.

1. Les noms de divisions administratives ne posent pas de problème puisque leur forme et leur orthographe sont universellement acceptées. Ainsi, les publications du Bureau central de la statistique sont une source de renseignements fréquemment utilisée à cet égard.

2. Les décisions concernant l'orthographe des noms tirés des registres cadastraux relèvent du Bureau national de géodésie. Toutefois, l'orthographe de ces noms n'a été soumise à aucune vérification systématique; la politique suivie à leur égard consiste à vérifier et, le cas échéant, à corriger les noms de lieux à mesure que s'élargit le domaine national couvert par la carte économique. Les méthodes utilisées sont indiquées ci-après. Le Service des levés géographiques établit, commune par commune, les listes de noms de lieux tirés des registres cadastraux. En même temps, on reproduit sur ces listes l'orthographe de ces noms tels qu'ils figurent sur les feuilles de la carte qui existent déjà, ainsi que sur d'autres documents : feuilles plus anciennes de la carte économique, feuilles de la carte topographique, carte du Service géodésique, registres des terres et archives des églises. Les listes ainsi établies sont ensuite transmises pour observation au Service des Archives de noms de lieux de la Suède. Dans les cas où l'orthographe suggérée diffère de l'orthographe utilisée dans les registres cadastraux, les données sont transmises au Bureau national de géodésie qui décide en dernier ressort. Ce Bureau, à son tour, demande aux autorités locales intéressées ainsi qu'aux propriétaires fonciers de formuler des observations sur les changements proposés. La Commission royale des noms de lieux peut alors, le cas échéant, émettre un avis sur les données recueillies avant que le Bureau national de géodésie ne tranche définitivement. Les noms portés sur les feuilles de la carte économique sont ensuite orthographiés conformément à cette décision.

Au cours des travaux effectués par la suite sur le terrain par le Service des levés géographiques, les noms de localités sont dans une certaine mesure vérifiés, cette vérification se faisant principalement par interrogatoire direct d'habitants de l'endroit considéré; dans quelques cas, les renseignements ainsi obtenus peuvent être de nature à faire paraître justifié un changement de l'orthographe utilisée dans les registres cadastraux. Dans ces cas également, c'est le Bureau national de géodésie qui décide, après avoir consulté la Commission royale des noms de lieux.

3. En ce qui concerne la troisième catégorie, à savoir les autres noms de lieux, une méthode a été mise au point en liaison avec la Commission royale des noms de lieux, en vertu de laquelle tous les noms figurant sur les cartes suédoises sont vérifiés par des experts des noms de lieux. Il en résulte automatiquement que les personnes utilisant les cartes peuvent être sûres de l'exactitude des noms portés sur les feuilles qu'ils utilisent. On procède comme suit : des copies de tous les documents concernant les noms géographiques de chaque zone dont on se propose d'établir la carte sont obtenues auprès du Service des Archives des noms de lieux de la Suède. Ces copies sont alors utilisées par le topographe effectuant les levés sur le terrain lorsqu'il interroge des personnes appartenant à la population locale. En même temps, il reporte chaque nom à l'endroit approprié sur le levé qu'il établit et, si possible, il définit également la zone à laquelle le nom se rapporte. En outre, le topographe consulte toute la documentation disponible sur les noms, vérifie la prononciation et recueille tous les renseignements supplémentaires qu'il juge nécessaires. Pour s'aider dans son enquête, le topographe peut consulter certains documents cartographiques, les feuilles d'anciennes éditions de la carte économique, les feuilles de la carte topographique, des cartes du Bureau de géodésie, les cartes forestières ainsi que d'autres documents. Etant donné que le topographe interroge seulement les personnes que le hasard lui fait rencontrer au cours des opérations normales de levés sur le terrain, ses recherches ne peuvent guère être considérées comme systématiques. Toutefois, une enquête plus rigoureuse sur le nom local des lieux est effectuée par le responsable de l'équipe travaillant sur le terrain, lequel entre en rapport avec des personnes dont on sait qu'elles connaissent bien la région où se fait le levé, ainsi qu'avec les grands propriétaires fonciers et les employeurs des sociétés travaillant à l'exploitation des

ressources forestières locales. De cette façon, les renseignements recueillis par le topographe sont vérifiés de l'extérieur. En règle générale, on s'efforce d'obtenir l'avis d'au moins deux témoins indépendants pour vérifier les noms de lieux.

Le responsable de l'équipe topographique porte alors les renseignements recueillis sur l'original de sa feuille de levé. Tous les noms y sont inscrits à leur position relative exacte, avec une indication précise du détail topographique auquel ils se rapportent et, si possible, des limites de la zone à laquelle ce nom s'applique. Pour l'écriture, le style et la dimension des lettres utilisées sont déterminés d'après les conventions adoptées pour l'exécution des feuilles de la carte économique. On indique également les sources de renseignements (Service des Archives des noms de lieux de la Suède, prononciation locale, diverses feuilles de la carte), ainsi que les variantes orthographiques utilisées par lesdites sources. Le levé ainsi établi est ensuite transmis au Service des Archives des noms de lieux de la Suède pour faire examiner par des experts l'orthographe des noms qui ne figurent pas dans les archives ainsi que celle des autres noms pour lesquels il semble nécessaire de procéder à une étude plus poussée compte tenu des renseignements recueillis sur le terrain. Le Service des levés géographiques arrête ensuite l'orthographe à retenir pour les feuilles de la carte.

Les membres des équipes du Service des levés géographiques opérant sur le terrain ne sont pas des experts des noms géographiques, mais certaines instructions leur ont été données qui devraient leur faciliter la tâche pour les interrogatoires et leur permettre d'en retirer des renseignements plus sûrs. A cet égard, il convient de mentionner qu'ils sont formés aux méthodes utilisées pour recueillir sur le terrain des renseignements sur les noms de lieux. Outre cette formation, avant chaque campagne de travaux sur le terrain, les experts du Service des Archives des noms de lieux de la Suède donnent des conférences sur les noms de lieux dans les zones où les équipes seront appelées à travailler.